

ARRETE N° PM-P-15-2026

OBJET : Délégation de fonction à Monsieur David FLANDIN- Sixième Adjoint

Le Maire de la Commune de SEVRIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur David FLANDIN en qualité de sixième adjoint au maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur David FLANDIN,

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur David FLANDIN, sixième adjoint, est chargé de la mobilité et du suivi du projet de Transport en commun en site propre intégral (TCSPI).

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- Développer les mobilités douces, suivre les travaux relatifs au Schéma directeur cyclable du Grand Annecy
- Suivre le projet de transport en commun en site propre intégral (TCSPI) sous maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy
- Suivre les travaux d'élargissement de la voie verte
- Représenter la commune dans les instances dédiées
- Faciliter et sécuriser la mixité des usages (piétons, cyclistes, automobilistes...)

ARTICLE 2 – La présente délégation prendra fin au cas où Monsieur David FLANDIN cesse ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du présent mandat du Maire.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Il sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE.

ARTICLE 5 - La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Fait à SEVRIER, le 31 mars 2026

Le Maire,
Bruno LYONNAZ

Notifié à l'intéressé le :
Télétransmis le :
Publié le :
Mis en ligne le :

